



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

OBJET : Crédation de 8 postes agent d'animation

L'an deux mil vingt et trois,
le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ;
Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur TERRIER ; Monsieur BARRIER ; Monsieur
CORTÈS (départ à 20h08 et donne pouvoir à Monsieur MAUGER) ; Madame BÉRAULT ;
Monsieur GUETROT ; Madame PLESSIER ; Monsieur LAMAAZI ; Monsieur VERCOUTRE
(arrivé à 19h14) ; Madame CROS, Monsieur DERUEM ; Madame POULENARD, Monsieur
MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur KANOUTÉ ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur GUETROT.
Madame LACROIX ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS ; absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur COSSON ; absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Madame FERRER ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF.

Madame LENOIR ; absente.

Monsieur OULD AHMED TALEB ; absent.

Madame Brigitte BERNAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant que les temps de pause méridiennes sont aujourd’hui agréés en tant qu’accueils collectifs de mineurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,

Considérant l’obligation qui en découle de respecter les normes d’encadrement,

Considérant l’augmentation constante des effectifs de la restauration scolaire depuis la mise en place de la Tarification Sociale des Cantines, suivie de l’application de la nouvelle grille tarifaire,

Considérant qu’il est nécessaire de réévaluer dans les trois mois, nos modes de recrutements des personnels :

- Mesurer l’impact budgétaire selon le type de recrutement (Appel à un prestataire ou recrutement direct)
- Vérifier et consolider nos pratiques au regard des textes de loi

Considérant que cette étude fera l’objet de temps de travail concertés,

Considérant qu’en attente de cette étude, il convient de mettre les moyens nécessaires au service la politique éducative voulue par les élus en recrutant 8 agents pour l’encadrement des enfants,

Délibère

Article 1 : Créer 8 postes d’Adjoints d’animation, par voie contractuelle,

- Contrat à durée déterminée dans le cadre d’un accroissement temporaire d’activité à compter du 28 mars 2023,
- Temps non complet de 9h par semaines (4 fois 2h15)

Article 2 : Fixe le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP), par référence à celui attribué au personnel communal, comme suit :

Filière Animation

- Cadre d’Emploi des Adjoints d’animation
- Groupe de Fonctions 1
- Sous-groupe de fonctions : C21 (Adjoint d’animation sans responsabilité d’un secteur).

Article 3 : Autorise ces agents à effectuer, à la demande du Responsable de Service, des heures complémentaires récupérées ou rémunérées par référence à l'indice 353 de la Fonction Publique Territoriale,
Les agents recrutés devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 20/02/2023

Secrétaire de séance
Mme Brigitte BERIAULT

N° : 23/23

Adoptée à l'unanimité

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de membres absents : 2



Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID : 060-216004341-20230405-DELIB23B_2023-DE

